

## Des milliers de personnes handicapées sans solution d'accueil : à son échelle, la Chrysalide Marseille fait son possible

### LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

#### ❖ Chantier Lilas/Hortensias

Le chantier de construction du Fam les Hortensias (32 places) et du Foyer d'Hébergement les Lilas (36 places) garde la cadence. A ce jour, le gros œuvre est terminé. Pour rappel, la livraison est prévue pour septembre 2014.

#### ❖ Le Sessad les Tamaris s'agrandit

Le projet d'extension du Sessad les Tamaris, avec la création d'une antenne de 25 places dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, a été retenu par l'ARS parmi les 10 projets déposés. L'ouverture de cette antenne est prévue pour le mois de janvier 2014.

### LA VIE QUOTIDIENNE

#### ❖ La prévention des risques psychosociaux en application

Dans le cadre de la démarche innovante de prévention des risques psychosociaux dans laquelle s'est engagée la Chrysalide Marseille, et à la suite de trois réunions d'information/sensibilisation qui se sont déroulées l'été dernier, 5 journées de formation/action ont été organisées à la Mas le Pigeonnier et au sein du Pôle enfance/adolescence. D'ici mars 2014, 7 autres journées de ce type sont programmées. Pour rappel, le but est d'évaluer la qualité de vie au travail, de concevoir des actions préventives et de mettre en œuvre un plan pluriannuel de prévention adapté.

#### ❖ L'ARS accorde une prorogation de notre CPOM pour 2014

Le CPOM (Contrat Pluriannuel et Pluri-établissements d'Objectifs et de Moyens), signé en 2008, a permis d'offrir des avancées intéressantes en matière de projets d'extension et de création de places, et de bénéficier d'une certaine souplesse dans la gestion des enveloppes budgétaires. Nous avons sollicité une prorogation de ce contrat pour l'exercice 2014, qui vient de nous être accordée. De plus, alors qu'en 2012, la mise en place de contrats types plus restrictifs générait des inquiétudes, une circulaire (25/07/2013) vient réaffirmer les principes des CPOM tels que prévus en 2006.

#### ❖ Un bilan positif pour les premières évaluations externes

A ce jour, 12 établissements et services de la Chrysalide ont fait l'objet de leur première évaluation externe, comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002. Le bilan est globalement très positif et fait notamment ressortir la qualité de l'accompagnement. Nous remercions tous les professionnels qui se sont investis et souhaitons la même réussite pour les évaluations à venir en 2014, qui concerneront 11 autres établissements et services.

Madame, Monsieur,

Ces deux derniers mois, l'affaire Amélie était au cœur de l'actualité médico-sociale. Cette jeune femme, présentant un syndrome de Prader Willi et des troubles autistiques, demeurait sans solution d'accueil. Ses parents, soutenus par l'Unapei, ont alors intenté une procédure de référé-liberté devant le juge administratif pour défendre le droit à compensation et le droit à la vie. Après avoir reçu une ordonnance du tribunal administratif exigeant une prise en charge par un établissement médico-social, l'Etat avait d'abord fait appel. Cet acte, en totale contradiction avec son discours en faveur d'une société inclusive, et provoquant l'indignation de l'Unapei et des associations représentatives, a finalement été annulé. Depuis début novembre, Amélie est donc enfin accueillie dans un établissement adapté. L'Etat est même allé jusqu'à annoncer la mise en place d'un dispositif de gestion des situations critiques et s'est engagé à ce que celles-ci trouvent une solution rapidement.

A son échelle, la Chrysalide fait tout son possible pour répondre aux besoins des personnes handicapées. En 2014, grâce aux divers projets en cours, l'association disposera de 57 places supplémentaires. Une petite avancée proportionnellement au nombre de personnes encore sans solution d'accueil, mais une avancée malgré tout. 2014 sera également l'année de relance des Entretiens d'Appréciation et de Progrès (EAP), qui seront mis en place à partir de janvier 2014 sur la base des nouvelles définitions de fonctions, et concerneront l'ensemble des salariés. Vous trouverez en annexe un document explicatif.

Marc VIGOUROUX

#### ❖ **Négociations collectives et accords d'entreprise**

Fin 2013 aura été propice à la signature des accords d'entreprise (dont NAO) puisque 2 accords ont été signés avec toutes les délégations syndicales CFDT, CGC, CGT et FO au cours du dernier trimestre.

• **L'accord d'entreprise relatif à la prime transport signé le 20/11/2013 pour une durée de 1 an** permet d'allouer une prime spécifique de transport aux professionnels ne disposant pas de transports collectifs pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail, et engageant des frais de carburant dans cet objectif en 2013. Cette prime d'un montant maximum de 200 €, est versée en une seule fois avec le salaire du mois de décembre 2013. Elle dépend de plusieurs critères, définis dans le texte de l'accord d'entreprise, affiché dans tous les établissements.

• **L'accord d'entreprise relatif au « contrat de génération » signé le 30/09/2013 pour une durée de 3 ans** a permis de transformer l'obligation légale issue de la loi du 1er mars 2013 en une véritable opportunité. La signature de cet accord d'entreprise doit contribuer efficacement au développement de la qualité de vie au travail et de la coopération entre les générations ainsi qu'au développement professionnel. En lien avec les représentants du personnel, un diagnostic intergénérationnel des effectifs a été réalisé permettant de mettre en évidence un certain nombre d'axes de progrès envisageables en matière de recrutement des juniors (moins de 30 ans) et de maintien dans l'emploi des seniors (plus de 50 ans) suivant des ratios précis permettant une gestion renouvelée de la diversité au sein de l'association. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un parcours d'intégration spécifique, le développement de l'alternance et du tutorat, ainsi que l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité donnent lieu à des engagements précis. De même, les mesures nouvelles concernant le développement des compétences et des qualifications ainsi que l'accès à la formation et la valorisation du tutorat seront autant d'opportunités de parcours professionnels diversifiés. Cet accord d'entreprise est affiché dans tous les établissements.

### **LES ACTIONS DE COMMUNICATION**

#### ❖ **Concours de peinture et carte de vœux 2014**

Le concours de peinture 2013 a remporté un franc succès : 85 tableaux ont été exposés aux Santolines, dont un sélectionné par un jury pour illustrer la carte de vœux 2014 de la Chrysalide Marseille... Rendez-

#### ❖ **Finalisation des Définitions De Fonctions et EAP**

Nous avons travaillé avec un consultant sur l'actualisation des Définitions De Fonctions (DDF), qui ont ensuite été soumises à l'association pour validation. Les DDF manquantes ont pu être réalisées et seront donc transmises dans les meilleurs délais aux salariés concernés. Les DDF sont au nombre de 60 et se réfèrent à des métiers repères (AMP, éducateur spécialisé, chef de service, etc.). C'est sur la base de ces documents que les EAP vont pouvoir être mis en place à partir du mois de janvier 2014. Cet acte de management donne au salarié concerné l'opportunité d'échanger sur diverses thématiques avec son hiérarchique direct, formé à l'écoute. Vous trouverez en annexe un document explicatif concernant ces EAP.

#### ❖ **Plan de formation 2014**

Le projet de plan de formation 2014, extrêmement ambitieux, a reçu un avis favorable du Ce le 16 décembre (6 votants, 6 POUR). Il correspond aux besoins des établissements, en lien avec le projet associatif. Deux nouveaux axes de formations viennent compléter les Orientations Générales de Formation 2012-2014 :

- le Développement Professionnel Continu (DPC) issu de la loi HPST : dispositif **d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins**, associant la formation continue et l'évaluation des pratiques professionnelles.

- actions de formation relatives à la mise en place des 45 emplois d'avenir.

Le projet soumis à consultation comporte 120 actions de formation différentes et concernent 1 107 professionnels. Le budget soumis à consultation est de **452 425,66 € et correspond à un dépassement de l'obligation légale de 71 %**.

#### ❖ **Valeur du point**

Le 10/12/13, nous étions informés que la Commission nationale d'agrément avait rendu un avis favorable quant à l'avenant n°326 de la CCNT 66, relatif à l'augmentation de la valeur du point, la portant à 3,76€ au 1<sup>er</sup> avril 2013. L'employeur a pris la décision d'appliquer cette mesure sur les salaires du mois de décembre avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2013.

vous sur le site de l'association ([www.chrysam.fr](http://www.chrysam.fr)) pour le découvrir ! La remise des prix est prévue le 22 janvier à 14h au foyer les Genêts, pour récompenser l'ensemble des participants. Merci aux animateurs qui se sont investis dans ce projet !

**Meilleurs vœux à tous pour cette année 2014 !**